

Le CSA propose une nouvelle signalétique jeunesse.

Le CSA a adopté le 22 mai, un projet de nouvelle signalétique, destiné à faciliter la compréhension des sigles par les téléspectateurs, tout en élargissant leur champ d'application aux programmes de plateau, y compris ceux diffusés en direct, ainsi qu'aux bandes annonces. Ils s'appuient sur la révision de la loi sur l'audiovisuel du 1er août 2000, et prennent comme références les conventions de TF1 et M6, renouvelées en 2001, qui étendent la responsabilité des chaînes en matière de protection des mineurs. Concernant les films pornographiques, le Conseil étudie un système de « double cryptage à déverrouillage volontaire » : pour chaque programme pornographique qu'il souhaite voir, l'abonné entrerait un code confidentiel, afin que « les mineurs ne puissent plus accéder à ces films par inadvertance ».